



# COMMUNE DE CARS

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 24 avril 2025 à 19h00**

**A la salle du conseil de la mairie de CARS  
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

**PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Nicolas CARREAU**

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR**

**ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Virginie FREDAGUE, MM Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND**

**Pouvoir (1) : M Etienne DELOMIER à M Mathieu DELOMIER**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M Mathieu DELOMIER**

**QUORUM : OUI**

### **Validation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. le Maire et Mme Nicole DELAUGE secrétaire de séance signent le PV.

## Ordre du jour :

### 1. Délibérations à prendre :

#### 1. Délibération avenant N°1 pour travaux de voirie 2024

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0  
Nom et Prénom :

Abstention : 0  
Nom et prénom :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant en plus-value a été apporté au marché des travaux de voirie 2024. Ces travaux concernent la pose de 2 panneaux supplémentaires.

#### AVENANT N°1 travaux de voirie 2025 :

- pose d'un panneau de limitation à 3,5T sauf bus au croisement de la RD 133 et de la RD22
- pose d'un panneau de sens interdit à l'entrée du lieu-dit TOUZIGNAN.

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	73 890,38	965,00	74 855,38
Montant TTC en €	88 668,46	1 158,00	89 826,46

**Le nouveau montant du marché suite à l'avenant N° 1 est donc de 74 855,38 € HT soit 89 826,46 € TTC.**

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°1 de 965,00 € HT soit 1 158 € TTC du marché de travaux de voirie 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

#### 2. Délibération acte authentique pour échange de parcelles

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0  
Nom et Prénom :

Abstention : 0  
Nom et prénom :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'échange de terrain formulée M. Gabriel GALAND et Mme Rachel HUBERT.

Ces derniers proposent à la Commune de céder la parcelle située sur la commune de CARS, cadastrée section A numéro 2200 pour une superficie de 222 m<sup>2</sup>, tel que figurant sur le plan ci annexé, et d'acquérir la parcelle située sur la commune de CARS, cadastrée section A numéro 993 pour une superficie de 650 m<sup>2</sup>, tel que figurant sur le plan ci annexé, les frais y afférents étant à la charge de M. Gabriel GALAND et Mme Rachel HUBERT.

Cette parcelle (N° 993 en section A) n'a jamais été classé dans le domaine public et n'est pas affectée à l'usage du public. Elle ne fait donc pas partie du domaine public communal il n'est pas nécessaire de la désaffecté et de la déclasser préalablement.

La commune ne prend pas en charge les frais de rédaction d'acte ils sont pris en charge par l'autre partie.

Concernant la soulte financière entre les parcelles elle devrait être de 0€, le tableau ci-dessous donne l'estimation du cout de chacune des parcelles.

PARCELLES	Zonage	Surface (m <sup>2</sup> )	cout (€/m <sup>2</sup> )	cout (€)	valeur parcelle (€)
993	Ua	42	20,00	840,00	4440,00
993	N	608	5,92	3600,00	
2200	Ua	222	20,00	4440,00	4440,00

Le prix du m<sup>2</sup> en zone Ua est plus faible que le prix pratiqué sur le territoire parce que la parcelle présente une faible surface (222 m<sup>2</sup>) et une forme (allongée) non compatible pour la construction individuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE DE VENDRE par acte authentique en la forme administrative à M. Gabriel GALAND et Mme Rachel HUBERT la parcelle ci-dessus désignée moyennant le prix de 4440,00 Euros, aux conditions ci-dessus,

DECIDE D'ACQUERIR par acte authentique en la forme administrative de M. Gabriel GALAND et Mme Rachel HUBERT la parcelle ci-dessus désignée moyennant le prix de 4440,00 Euros, aux conditions ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier ledit acte en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

DESIGNE M. Philippe SEVIN, Premier Adjoint, pour procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.

INDIQUE que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la commune.

### **3. Délibération pour convention de servitude canalisation eaux pluviale au GAROUSSAT**

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0  
Nom et Prénom :

Abstention : 0  
Nom et prénom :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de convention relative à une servitude d'écoulement des eaux pluviales au lieu-dit Le GAROUSSAT.

Ce lieu-dit manque d'équipements de drainage des eaux pluviales suffisants pour capter et évacuer les eaux pluviales surtout lors des fortes précipitations. La Mairie de CARS a lancé une étude pour améliorer ce drainage cf. délibération N°05122024-07.

Plusieurs tracés ont été évalués. La solution retenue consiste à utiliser une canalisation privée d'évacuation des eaux pluviales déjà en place et avec l'accord du son propriétaire, d'y connecter une extension de réseau pour drainer l'ensemble du hameau.

Cette canalisation privée passe en souterrain sur les parcelles N°557, 1723, 1690, 1562, 1691 et 1692 en section D.

Il est donc nécessaire d'écrire une convention entre la commune et les différents propriétaires des parcelles traversées par la canalisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à l'unanimité, à signer la convention relative à la servitude d'écoulement des eaux pluviales au lieu-dit Le GAROUSSAT utilisant une canalisation située dans des parcelles privées.

## **2. Informations**

### ➤ **DIA**

N° DIA	Date d'enregistrement	Décision
DIA03310025J0002	14/02/2025	Non préempté
DIA03310025J0003	21/02/2025	Non préempté
DIA03310025J0004	24/02/2025	Non préempté
DIA03310025J0005	31/03/2025	Non préempté
DIA03310025J0006	17/04/5025	Non préempté

### ➤ **Cérémonie du 8 mai**

Rappel des horaires de la cérémonie.

11h 45 : Rassemblement devant la mairie

12h00 : Monument aux morts, dépôt de gerbes, sonnerie aux Morts par l'Orchestre d'Harmonie Cars-Blaye, minute de silence, lecture des messages, revue des drapeaux par les Autorités.

12h30 : Vin d'honneur au foyer offert par la Municipalité.

### ➤ **Avancement travaux écoles**

Les travaux de platerie et de mise en place des gaines de chauffage sont en cours de finition. L'isolation des plafonds est terminée, il reste à réaliser les faux plafonds.

Les travaux d'électricité sont en cours.

Une partie des murs des toilettes de la maternelle présentent sur la moitié basse une faïence murale en excellent état. La remplacer comme il était prévu occasionnerait sa démolition évidemment, mais aussi la destruction des petits murets de séparation et une perte de l'harmonie des couleurs avec l'îlot central qui reste en l'état. Les murs sur lesquels cette faïence est conservée sont des murs intérieurs et ne participent donc pas à l'isolation de l'enveloppe du bâtiment.

Il a été décidé de conserver les murs intérieurs faïencés. Cette décision entraîne une moins-value en travaux de démolition de doublage des murs et de pose de faïences mais aussi un gain de temps de plusieurs semaines. La plus-value concerne la mise en peinture de la partie haute des murs intérieurs.

➤ **Journal communal**

Mme Dominique Farges informe qu'elle est en train de réaliser le journal municipal de juillet. Elle va réunir la commission le jeudi 15 mai à 17h30.

➤ **Achat broyeur végétaux**

Nous envisageons d'équiper la commune d'un broyeur à végétaux et branchages. Ceci permettra de limiter le stockage de végétaux et le broyat pourra servir de couvrant sur les plantations de la commune ou d'en faire du compost.

### **3. Les Commissions**

Voir annexe

### **4. Questions diverses**

Mme Dominique ARIAS indique qu'il manque des bénévoles pour aider à l'organisation du Marathon des Côtes de Blaye le samedi 10 mai.

Monsieur le Maire informe le conseil que pendant l'extension du réseau d'eau potable, l'entreprise s'est aperçue que la buse qui traverse la route Pardaillan est en mauvais état. Le remplacement sera prévu au budget Travaux des routes pour 2025. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu des lettres de candidatures pour le remplacement du poste d'ATSEM de Marie-Claude DELOMIER au 1er octobre.

Monsieur SEVIN présente au conseil des devis pour refaire la toiture du local de l'association de chasse communale.

Monsieur SEVIN informe le conseil qu'il va faire le point avec la société qui fournit les panneaux de routes dans le courant du mois de mai. Il faudra répertorier ceux qui ont été volés et ceux qui manquent. Ils seront refaits ultérieurement.

**Fin de la séance à 20h35**

Signature du Maire

Signature du ou de la secrétaire

# ANNEXE : LES COMMISSIONS

*Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)*

*Commission Cimetière (Philippe SEVIN)*

*Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)*

*Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)*

*Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)*

Réunion du conseil d'école le 11 mars

*Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)*

*Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)*

*Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)*

*Commission Information et communication (Dominique FARGES)*

*Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)*

*Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)*

*Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)*